



Retrait de permis suite alcoolémie

Par **mouniz**, le **17/06/2011** à **17:48**

Bonjour,

Je me suis fais contrôlé puis retiré mon permis pour conduite en alcoolémie à 0.49mg/l d'air expiré (je sais c'est pas bien) le 27/05/2011 (bientôt 1 mois), depuis je n'ai aucune nouvelles ni de la gendarmerie qui m'a contrôlé ni de quelque autorité préfectorale que ce soit. J'ai appelé la gendarmerie en question et ils m'ont dit que la personne qui s'occupait de mon affaire était absente.

Est-ce normal?Légal? Quel service dois-je contacter pour savoir où en est mon affaire,si cette infraction à bien été enregistrée et envoyée dans les temps?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **17/06/2011** à **23:12**

Bonjour,

Vous êtes sous le coup d'une suspension administrative. Le reste va suivre, ne vous inquiétez pas. Si le 27 juin vous n'avez aucune nouvelle, vous allez en préfecture pour réclamer votre permis puisque la suspension administrative sera achevée. Si le juge vous colle + d'1 mois de suspension, vous devrez alors restituer votre permis et faire le complément de la suspension.

C'est le greffe du tribunal qui peut vous dire où en est votre affaire.